

Un équilibre travaillé

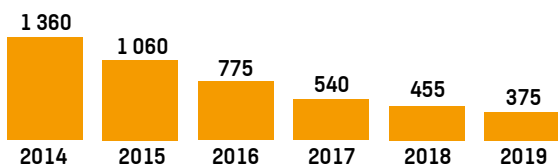
BUDGET 2019 La Ville de Brignais a respecté son engagement de ne pas augmenter les impôts locaux depuis 2010, en votant des taux toujours identiques sur sa propre ligne*. La construction budgétaire pour les années à venir est rendue plus difficile avec en vue une grande réforme de la fiscalité prévue par l'État.

Voté le 20 décembre en Conseil municipal, le budget 2019 montre à nouveau beaucoup d'adaptabilité face à un contexte sans cesse changeant. Il s'élève à 18,4 millions d'euros.

Dans le contexte actuel, les dépenses publiques à tous les niveaux doivent être réduites : cette contrainte s'appliquera aux administrés d'aujourd'hui mais également aux générations futures. Alors que les objectifs fixés par l'État aux collectivités locales sont de dégager un excédent budgétaire pour compenser les déficits publics par leur désendettement et rester sous la barre des engagements pris vis-à-vis de l'Europe, les dotations ne cessent de baisser, l'inflation reprend et la croissance ralentit.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Montant en k€



LES RECETTES POUR LA VILLE

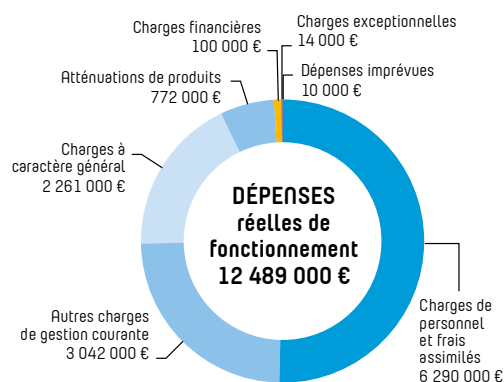
Dans le projet de loi de finances 2019, le montant national de la Dotation globale de fonctionnement (l'aide de l'État) est stable, malgré l'augmentation de population, l'inflation et des dispositifs de solidarité spécifiques complémentaires, faisant prévoir une nouvelle baisse pour une ville comme Brignais. Pour le moment, pas de mention du dispositif qui fera suite à la suppression de la Taxe d'habitation en 2020, renvoyé à un texte de loi spécifique.

Preuve en est : les dotations perçues par la collectivité représentent environ 7,5 % des recettes de fonctionnement actuellement, contre 15,5 % en 2014. Les impôts et taxes représentent 85,94 % des recettes, et leur progression est due aux évolutions des bases décidées par l'État selon

l'inflation, à la typologie et les modifications réelles des habitations sur le territoire, et non pas à une augmentation des taux votés.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Malgré les nombreux efforts de gestion, les dépenses sont en légère hausse de 1,95 %, en raison de l'inflation. Le soutien aux associations a été augmenté cette année pour un montant total de 950 000 €. La commune reversera à l'État un montant d'environ 772 000 € au titre du Fonds de péréquation intercommunale (FPIC destiné à aider les communes les plus en difficulté) et du prélèvement SRU (loi Solidarité et Renouvellement Urbain). Le delta entre les dotations versées par l'État (375 000 € prévus en 2019) et les prélèvements qu'il opère également (772 000 €) montre aujourd'hui que la commune contribue fortement au redressement des finances publiques du pays.



CHOIX DES INVESTISSEMENTS

Certains grands chantiers étant arrivés à achèvement, comme le Complexe Pierre Minssieux (lire par ailleurs Rubrique « Vie asso ») ou la rénovation de la salle de spectacle du Briscope, d'autres projets entrent en phase d'étude ou de réalisation : aménagements urbains, modes doux, restructuration du groupe scolaire Jean Moulin, projeté urbaine, une aire de jeux pour la Giraudière, accessibilité aux personnes en situation de handicap... La Ville poursuit ses investissements malgré le rétrécissement de ses marges de manœuvre, pour l'intérêt commun et afin de répondre aux besoins de la population. ☆

* Voir notre article sur la taxe d'habitation, sur www.brignais.com

Télex

M^{me} Agnès Béral étend sa délégation aux finances

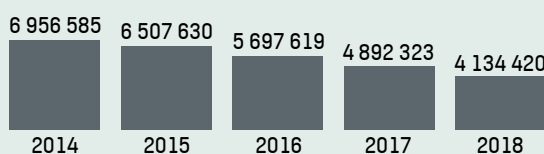
Souhaitant se consacrer à ses autres fonctions dont la charge ne cesse de croître, M. Jean-Louis Imbert a présenté sa démission en tant qu'adjoint aux finances de la Ville de Brignais. Il reste Conseiller municipal ainsi que président de la CCVG et a été chaleureusement remercié par les élus, qui ont pris officiellement acte de la décision en Conseil, tout comme la Préfecture. M^{me} Agnès Béral, conseillère déléguée au budget étend sa délégation aux finances.

La taxe d'habitation et vous...

Bases et taux ? La base de calcul, ou « valeur locative cadastrale », permet d'estimer les caractéristiques d'une habitation, son confort, sa surface, son emplacement... À cette base, on applique un taux qui est propre à chaque territoire, divisé en plusieurs collectivités qui perçoivent ce « produit fiscal ». À Brignais, les taux votés par la Ville (ligne distincte sur votre feuille de TH) n'ont pas changé depuis 2010.

Une dette toujours en baisse

Montant en k€



La ville de Brignais a réparti ses emprunts tant à taux fixe qu'à taux variable, sans jamais avoir souscrit d'emprunt dit structuré. L'encours de dette est en baisse depuis 2014 à 4,13 millions d'euros en 2019, pour un montant par habitant qui passe de 423 à 357 € l'an prochain. Le montant réel de l'emprunt en 2019 n'est calculé que fin juin, avec le résultat budgétaire complet de 2018.